

SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

## Rémunération 2022 chez Safran



Avril 2022

Le + syndical

A la demande des quatre OS représentatives, la réunion de discussion relative aux mesures de rattrapage s'est tenue jeudi 21 avril 2022

## Rappel des attentes de la CFE-CGC

- ✓ Un rattrapage de pouvoir d'achat en complément des programmes NAO 2022. La Banque de France annonce une inflation moyenne 2022 à 4%, avec de fortes probabilités de dérapage.
- ✓ **Une réunion de « revoyure » en fin d'année,** compte tenu de ces incertitudes, pour échanger notamment sur l'inflation 2022 et le prévisionnel 2023.
- ✓ Une libération totale de l'Intéressement et de l'abondement de l'Epargne Salariale en 2023.
- ✓ Une mesure (0,34%) pour compléter à 6% la participation perçue cette année, conformément aux engagements pris par la Direction Générale du Groupe Safran dans le cadre de la signature de l'Accord de Sortie de Crise.

## Propositions de la Direction Générale Safran

#### Revoyure :

✓ La réunion de revoyure se tiendra bien en fin d'année 2022.

### > Participation :

✓ Le complément de Participation de 0.34% versé une fois, est transformé en 0,1% intégré au programme de rattrapage salarial, dont le versement est récurrent.

#### > Intéressement et Epargne Salariale :

✓ Allégement des seuils du ROC/CA pour permettre le versement : de l'Intéressement, mais aussi de l'Abondement de l'Epargne Salariale et du PERCO.

Ancien seuil de début de libération : 13.3% → Nouveau seuil : 13.2% Ancien seuil de libération totale 13.8% → Nouveau seuil : 13.7%



## Rattrapage de l'Inflation :

✓ Programme complémentaire de 1% d'AG intégré au salaire applicable à partir de juillet 2022 (et sans rétroactivité au 1ier janvier 2022), qui s'ajoute aux 3% des NAO 2022, soit une enveloppe totale de 3,5% de la masse salariale sur l'année 2022.

Salaire Annuel Brut	Augmentation Annuelle*	Augmentation Mensuelle Brute (sur 12 mois)	Augmentation Annuelle en % (salaire moyen sur la tranche considérée)	Nbre salariés de la tranche considérée
Jusqu'à 32000 €	720€	60€	2,25%	7849
de 32000 à 40000€	600€	50€	1,67%	9185
de 40000 à 50000€	480€	40 €	1,07%	10187
de 50000 à 75000€	400€ à 600€	33 € à 50 €	0,80%	9795
de 75000 à 100000€	375€ à 500€	31€ à 42€	0,50%	2815
* sur une année pleine	<u> </u>			

# Commentaires de la CFE-CGC: propositions à améliorer

La CFE-CGC demande que ce programme complémentaire soit applicable au 1ier janvier 2022 afin de pouvoir afficher un budget 2022 à hauteur de 4% (3% + 1%) de la masse salariale.

Nous notons un net effort en direction des plus bas salaires.

Nous notons une prise en compte des jeunes, cadres ou techniciens, via la tranche 2.

Nous notons la prise en compte de notre demande de reconnaissance de l'ascenseur social via les deux tranches médianes, de 40 000 euros à 75 000 euros, qui représentent la moitié des 40 000 salariés, avec de nombreux techniciens expérimentés de Niveau 5 voire Niveau 6, mais également une majorité de cadres.

La Direction entend exclure de ce dispositif les Cadres Supérieurs. Nous regrettons toutefois que ce rattrapage exclut les salaires supérieurs à 100 000€ alors même que ce budget inclut le complément de participation applicable à tous. il ne faudrait pas aussi oublier nos experts et nos ingénieurs les plus expérimentés qui sont fortement sollicités ces derniers temps dans notre Groupe de hautes technologies. Nous proposons l'extension de la dernière tranche à 120 000€.

En revanche, la CFE-CGC est interpellée par cette proposition de répartition de ce complément salarial, qui est inversement proportionnel au salaire. En effet, cette approche revêt un caractère discriminatoire et est en parfaite contradiction avec les valeurs, l'ADN de la CFE-CGC. Elle tend à décourager l'ascension sociale au mérite et elle véhicule un message négatif à destination de tous nos talents!

Des garanties relatives aux libérations de l'intéressement et de l'épargne salariale pour 2023 sont encore à préciser de la part de la Direction ...

CONTACTS

La CFE-CGC est en attente de nouvelles propositions pour la réunion du 9 Mai



Patrick POTACSEK 06 08 23 18 82

Gilles QUERRIEN 06 83 73 64 45

Caroline TIREL 07 86 58 18 23



